



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Promotion d'un guide familial numérique conçu par Google et YouTube

Question écrite n° 14128

Texte de la question

Mme Cyrielle Chatelain interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées à propos du guide *Voyage en numérique, comment accompagner son enfant dans son exploration*. Ce guide est destiné aux familles, à propos des risques du numérique, conçu selon les mots d'introduction du document, « pour offrir des repères simples, des conseils concrets et des outils adaptés à chaque âge », distribué en partenariat entre autres avec l'Arcom et cybermalveillance.gouv.fr, et présenté aux couleurs de la République Française. Or ce guide a été conçu par Google et YouTube : les logos de ces géants américains du numérique sont affichés en très gros sur la couverture et la page finale. Tout au long des 20 pages, les mentions de ces deux acteurs privés de la *Big tech* sont constantes, à travers des références, des publicités, l'iconographie. Les applications de Google et YouTube, Family Link et YouTube Kids, sont explicitement décrites et conseillées aux lecteurs avec le crédit et l'encouragement de l'État Français sous l'intitulé « Mettre en place les bons outils » en page 8 et 9 ; mais aussi conseillées pour « apprendre quelque chose de nouveau pour l'école » en page 10 ou « pour apprendre et mieux comprendre le monde » en suivant les chaînes YouTube, page 11 ; et puis les adolescents sont incités à utiliser l'assistant IA de Google, Gemini, « pour approfondir leurs connaissances » en page 14 ; et les parents à cliquer sur un programme de sensibilisation financé par Google en page 17. Somme toute, ce guide est une ode aux vertus supposées de deux mastodontes du numérique, dont on sait pourtant que les pratiques sont au contraire extrêmement toxiques pour les usagers du numérique : algorithmes addictifs, contenus violents et haineux privilégiés parce qu'ils rapportent plus d'argent, pillages des données personnelles, ciblage commercial des personnes, etc. Dans l'introduction du guide, Mme la Ministre indique qu'il faut « prévenir l'exposition à des contenus inadaptés » et « limiter l'exposition aux contenus violents et aux mécanismes d'addiction créés par certaines plateformes ». Et en page 19, il est précisé que pour apprendre à lutter contre les menaces numériques, il faut : « préserver ses données personnelles ». Elle voudrait savoir pour quelle raison elle accepte de préfacer un document réalisé par des acteurs privés dont le modèle économique repose sur l'addiction, y compris des plus jeunes, aux produits des plateformes. Elle souhaiterait aussi savoir pourquoi des structures publiques distribuent ce document, et pourquoi ne pas valoriser des outils de la CNIL comme FantomApp.

Données clés

Auteur : [Mme Cyrielle Chatelain](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14128

Rubrique : Numérique

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2026](#), page 2874